

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HER&ID_NUMPUBLIE=HER_126&ID_ARTICLE=HER_126_0129

La place de la langue française dans la francophonie

par Robert CHAUDENSON

| Éditions La Découverte | Hérodote

2007/3 - n° 126

ISSN 0338-487X | ISBN 978-2-7071-5275-6 | pages 129 à 141

Pour citer cet article :

– Chaudenson R., La place de la langue française dans la francophonie, Hérodote 2007/3, n° 126, p. 129-141.

Distribution électronique Cairn pour les Éditions La Découverte.

© Éditions La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La place de la langue française dans la francophonie

*Robert Chaudenson**

Ce titre peut sembler étrange, voire paradoxal. Comment la langue française pourrait-elle ne pas être au centre des préoccupations et des objectifs des institutions francophones ? Toutefois, sur le plan de la statistique démographique comme sur celui de la géopolitique mondiale, l'évolution qui s'est produite en une trentaine d'années ne peut que conduire à s'interroger sur ce point. Il ne s'agit pas seulement en la circonstance de retracer une évolution qui semble même se précipiter, mais d'envisager la conception et la mise en œuvre de stratégies de maintien, voire de diffusion de la langue française qui, au moins dans les prises de position institutionnelles, demeurent l'un des objectifs majeurs de la francophonie.

De Niamey (1970) à Bucarest (2006)

Quoique, depuis trente ans, on assiste périodiquement à la résurgence du mythe de la francophonie comme entreprise néocoloniale ourdie par une France gaulliste nostalgique de sa domination coloniale perdue, je ne m'attarderai pas sur ce point dont il est facile de démontrer l'inanité. Soyons clairs ; je ne veux nullement vêtir « de pureté candide et de lin blanc » ce que François-Xavier Verschave a baptisé la « Françafrique » [Verschave, 1999], mais simplement faire preuve d'un peu de rigueur dans la présentation des faits.

Il est clair qu'en 1969-1970 ce n'est pas le général de Gaulle qui organise la création, laborieuse et contestée, de ce « Commonwealth à la française » dont rêvent Bourguiba, Senghor et Diiori. On peut certes voir dans ces responsables

* Linguiste, université d'Aix-en-Provence.

politiques des « bâtards culturels » que la colonisation européenne a formés et mis en place pour défendre ses intérêts, mais une telle vision conduit, pour ce qui concerne la question linguistique, à ranger dans cette même catégorie Patrice Lumumba, Hamilcar Cabral, Samora Machel et bien d'autres.

On sait bien par ailleurs la défiance que marquait le général de Gaulle envers les « machins » ; la France, qui avait mis en place un dispositif complet de coopération bilatérale, n'avait nul besoin d'un « machin » multilatéral où son influence ne pouvait être que réduite. La position gaullienne, comme ensuite celle de Georges Pompidou (qui, en 1973, crée les sommets franco-africains), sont parfaitement illustrées par les fortes réserves souvent exprimées par Michel Bruguière¹ qui fut, dix années durant, le principal conseiller du pouvoir français pour ces questions.

Le Canada fédéral était tout aussi réservé à l'égard d'une francophonie multilatérale ; Ottawa voyait bien, non sans pertinence, qu'elle allait servir de tribune internationale au Québec, précurseur inlassable en matière de réseaux associatifs francophones et qu'on aurait bien du mal à écarter de cette institution. On était alors en pleine crise institutionnelle et les affrontements, avant Niamey et à Niamey même, furent d'une extrême violence, allant même jusqu'aux incidents de séance. En dépit de tous les bruits qui ont circulé, je persiste, personnellement, à ne pas comprendre comment le Canada fédéral a pu accepter, fût-ce à titre transitoire et avec des engagements solennels de l'intéressé², que soit choisi, comme premier secrétaire général de l'ACCT, Jean-Marc Léger, dont les positions indépendantistes étaient publiques et qui avait joué un rôle central dans la mise en place de la réunion de Niamey. Quoique Jean-Marc Léger ait écrit plusieurs livres sur la francophonie, on ne peut guère compter sur le diplomate qu'il demeure pour nous révéler le fond de l'affaire.

Toujours est-il que, dans un contexte où les deux principaux « Grands Blancs » (le mot est de L. S. Senghor) freinaient des quatre fers, on ne pouvait que réduire au maximum le champ d'intervention de la nouvelle Agence de coopération culturelle et technique, qu'on nommait alors « Agecop », avant qu'elle soit baptisée « ACCT ». Le refus de lui donner un rôle politique conduisait inévitablement à limiter son champ d'action au culturel et au linguistique, et il a fallu attendre 1986 et un apaisement des querelles entre « Grands Blancs » pour que se tienne le premier « sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français » et que s'opère une ouverture officielle de la francophonie en direction du politique.

1. Pour plus de détails, voir [Chaudenson, 2000, p. 79-80].

2. On raconte que, dans un hôtel de Niamey, J.-M. Léger aurait promis de ne jamais s'opposer à Ottawa durant son mandat de secrétaire général de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique de la langue française).

Revenons un instant à Niamey car le moment est important. Une lecture soignée de tous les textes de Niamey montre que la seule langue qui y est évoquée est le français. Les « langues nationales », comme on les dénommera ensuite, n'apparaissent dans le discours officiel de l'ACCT que cinq ans plus tard, lors de la conférence générale de l'île Maurice en 1975, un Africain, D. Dan Dicko, ayant alors succédé à Jean-Marc Léger comme secrétaire général de l'ACCT. Les États présents à Niamey, anciennes colonies françaises ou belges, peuvent être regardés comme géopolitiquement, sinon linguistiquement, francophones, quoique souvent seule une partie réduite de leur population ait un réel accès au français. On peut donc admettre, vu le vague de la formulation, qu'ils ont « en commun l'usage du français ». On évite la précision, un peu insolite, dont on avait usé, quelques années auparavant, pour baptiser l'Association des universités, l'AUPELF. Le recteur marocain Mohamed El Fasi, lors de la réunion de création, au Québec, avait en effet perçu la difficulté qu'il y aurait à faire entrer dans une « Association des universités de langue française » un établissement entièrement arabophone comme la célèbre université marocaine Qaraouiyine, dont il avait été le recteur avant de créer l'université de Rabat. C'est à lui qu'on doit l'étrange adverbe « partiellement », aujourd'hui disparu, qui avait l'avantage de permettre d'admettre des établissements dans lesquels le français pouvait apparaître dans un dosage quasi homéopathique.

Si, dans une vue globale et rapide, on tente de marquer les étapes majeures de l'évolution de la place de la langue française dans la francophonie, les choses sont assez simples.

Niamey 1970. Le français est la seule langue prise en compte

Maurice 1975. L'ACCT met pour la première fois l'accent sur les « langues nationales » ; les langues locales sont ainsi désignées puisque, dans la plupart des cas, le français est la langue officielle des États et que le mot « vernaculaire » a été ostracisé par l'UNESCO en raison de son étymologie. Toutefois, on ne crée pas pour autant une Direction des langues et ce secteur est confié à une division dite « Recherche et action sur les cultures et les langues » (RACL). On peut noter que le français n'a pas de place dans ce secteur et reste rattaché à la Direction de l'éducation.

1986. Premier « sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français ». On observe que l'on n'use ni de l'expression « de langue française » (fût-ce « partiellement »), ni du mot « francophones ». Le nombre des États et gouvernements, passé de 21 à Niamey à 41 à Versailles, atteindra 47 en 1991 (Chaillot) et passe à 61 après le sommet de Bucarest en 2006. Il est facile de

comprendre que l'immense majorité des quarante États qui, depuis Niamey, sont entrés dans la francophonie n'ont, avec la langue française, que des rapports sinon incertains, en tout cas toujours lointains (exception faite d'Andorre).

1989. Sommet de Dakar. Ce sommet aurait dû constituer une étape majeure puisque c'est là qu'est décidé le « Plan décennal d'aménagement linguistique de la francophonie » pour la période 1990-2000. Ce sommet est placé sous le signe de ce que Stelio Farandjis, secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie, baptise alors la « francopolyphonie ». S'esquissent là des thèmes qui vont devenir majeurs dans les dix ans qui suivent sans pour autant entraîner des actions effectives. Ce sont surtout la « diversité culturelle » (Cotonou, 1995 ; Beyrouth, 2002) et le partenariat des langues, tout cela conduisant en 2005 à la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de l'UNESCO³. Toutefois, le plan décennal de Dakar ne connaîtra pas le moindre début de réalisation et, dès 1991, le « politique » affirme de plus en plus sa présence au sein de la francophonie.

1991. Sommet de Chaillot. S'y affirme la « primauté du politique » ; elle se marque tant dans les institutions (avec la création de la « conférence ministérielle », qui se réunit entre les sommets, et la mise en place du Conseil permanent de la francophonie, le CPF) que dans le discours. Les choses sont plus nettes encore dans la sécheresse authentique des budgets de programmes : les droits de l'homme et la bonne gouvernance deviennent les maîtres mots d'une francophonie qui, après la fin du communisme, découvre soudain les vertus de la démocratie en Afrique.

1993. Sommet de Maurice. Il reste pour beaucoup celui de l'affirmation de l'« exception culturelle », admise par tous, même par des États africains qui pourtant ne se sentent guère concernés par elle. Le point essentiel pour notre propos est tout autre. C'est en effet à Maurice que s'opère le changement de dénomination des sommets. On abandonne la formule « ayant en commun l'usage du français » pour « ayant le français en partage ». Si l'on voit bien que ce changement implique une réduction sensible de la place de la langue française dans la francophonie, ce qui ne fait qu'entériner l'évolution du culturel vers le politique, les modalités mêmes de ce changement restent obscures, à mes yeux du moins. La version officielle est que ce changement aurait été opéré à la demande du pays-hôte (Maurice en la circonstance). Je n'ai rien trouvé dans les textes qui fonde une telle explication. Trouverait-on une telle proposition qu'on peut douter qu'elle procède réellement d'une initiative mauricienne, car on voit mal quelles auraient pu en être les

3. Cette convention a été adoptée par l'UNESCO le 20 octobre 2005 à l'initiative de la francophonie. Reste toutefois posé le problème de sa ratification. À titre d'exemple, on peut signaler que, fin 2006, quoique l'Union européenne l'ait ratifiée, seuls 13 États de l'UE l'avaient fait.

motivations. Selon un témoin digne de foi, ce serait Maurice Druon qui, au cours du voyage aérien vers Maurice, aurait suggéré à François Mitterrand ce changement. Lui seul pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse, au demeurant d'intérêt secondaire, car seul le résultat compte et l'intention est claire.

1997. Sommet de Hanoï. La création du poste de secrétaire général de la Francophonie et l'élection, un peu laborieuse, de Boutros Boutros Ghali confirment, s'il en est encore besoin, le virage définitif de la francophonie vers le politique auquel sont de plus en plus liées, dans les déclarations du moins, les questions économiques. La langue française n'a plus grand-chose à faire dans tout cela et on le lui fait bien sentir dans les programmes et les budgets, même si le discours volontariste demeure inchangé.

Le plan démographique

Le dénombrement des francophones a toujours été un sujet de supputations plus que de recherches sérieuses. Onésime Reclus déclarait déjà en 1880 que la langue française ne devait pas « descendre au-dessous de l'humble trentième » de la population totale du globe, ajoutant même : « il serait bon que la francophonie doublât ou triplât, pendant que décupleront certaines hétéroglotties, car l'humanité qui vient se souciera peu des beaux idiomes, des littératures superbes, des droits historiques ; elle n'aura d'attention que pour les langues très parlées, et par cela même très utiles » [*France, Algérie et colonies*, 1880, p. 424]. Si l'on admet que l'humanité actuelle comprend 6 milliards d'individus, nous sommes déjà tombés au-dessous de cet « humble trentième », sauf dans les chiffres extravagants qu'avancent quelques « paladins de la francophonie ».

Peu importe le nombre des francophones et les données que propose désormais le Haut Conseil de la francophonie⁴ sont admissibles, à conditions toutefois de ne pas confondre les francophones réels avec les francophones occasionnels. Quoique j'aie joué un rôle modeste dans la révision que le HCF a faite de ses catégories (en renonçant à la notion de « francophones occasionnels »), je persiste à juger préférable le classement de la « francofaune » que j'ai proposé et qui inclut trois catégories : les « francophones », les « francophonoïdes » et les « francophones » [*Vers une révolution francophone ?*, 1989, p. 42].

Ce rapide historique suffit à montrer que l'accroissement géopolitique de la francophonie ne peut s'accompagner, au plan linguistique, que d'une sensible

4. Au moment où je livre ce texte, le Haut Conseil de la francophonie a été supprimé à la suite de l'audit dont il a fait l'objet.

réduction de la place et de l'importance de la langue française. On passe, de Niamey à Bucarest, de 21 États (dont la plupart sont d'anciennes colonies françaises ou belges) à 61 États ou gouvernements⁵. Il suffit de rappeler qu'à Bucarest ont été admis comme membres de plein droit l'Albanie, Andorre, la Macédoine et la Grèce et que sont intégrés, comme observateurs, le Mozambique, la Serbie et l'Ukraine. On ne peut contester que l'immense majorité des 77 149 Andorrans et Andorranes sont francophones, mais, en termes de pourcentage dans l'ensemble francophone, force est de reconnaître que cela ne représente pas grand-chose. La plupart des nouveaux membres, depuis Niamey, ont donc été des États où la francophonie linguistique réelle est très faible voire quasi nulle, qu'il s'agisse d'anciennes colonies britanniques comme Sainte-Lucie ou la Dominique, d'anciennes colonies portugaises comme le Cap Vert, la Guinée-Bissau ou le Mozambique, d'une ancienne colonie espagnole comme la Guinée équatoriale ou, plus récemment, des pays de l'Europe centrale et orientale. Le pourcentage de francophones réels dans la population totale de la francophonie géopolitique a donc, inévitablement et mécaniquement, baissé de façon vertigineuse.

Le plan politique

On ne peut totalement, en la circonstance, occulter ou ignorer les raisons qui poussent de nouveaux États à entrer dans l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). J'ai souvent abordé cette question, en soupçonnant parfois que cette adhésion ne procédait pas d'un amour brûlant de la langue et de la culture françaises mais plutôt de considérations politiques, aussi légitimes qu'honorables d'ailleurs. On le voit, par exemple, dans le passé, avec l'Égypte, que B. Boutros Ghali fait entrer dans la francophonie en 1983. Pour comprendre ce choix, il faut se souvenir qu'après les accords de camp David (1979) l'Égypte se trouve exclue de toutes les organisations internationales arabes. Le siège de la Ligue arabe, qui se trouvait au Caire, est transféré à Tunis et l'Égypte demeurera pendant dix ans écartée des instances panarabes. La francophonie permet donc à l'Égypte, à qui on a fermé la porte de la scène internationale, de revenir par la fenêtre.

Il en est un peu de même pour le Vietnam, mais la procédure est différente. Réprouvé par la communauté internationale en raison de l'agression contre le Cambodge en 1979, le Vietnam n'a même pas à faire une demande qui pourrait être rejetée. Il vient tranquillement s'installer sur le siège laissé vacant, et pour cause, par le Sud-Vietnam, qui était membre de l'ACCT depuis sa fondation.

5. Selon les textes les plus récents de l'OIF, il y aurait en tout, en comptant toutes les catégories (y compris les observateurs), 68 États et gouvernements.

Ces deux États trouvent alors manifestement dans la francophonie une occasion de rompre une forme d'isolement diplomatique. Plus près de nous, l'empressement de nombreux États de l'Europe centrale et orientale à frapper aux portes de la francophonie trouve sans doute, pour une part au moins, sa motivation dans l'idée que cette appartenance peut les aider, d'une façon ou d'une autre, à mettre un pied dans la porte de la Communauté européenne ou à s'y intégrer. Ils n'ont pas eu tort d'ailleurs et on a pu voir, de temps en temps, un ministre des Affaires étrangères français se faire l'avocat de ces pays auprès de l'UE quand on tendait à les oublier un peu.

Observons au passage, puisque les communications dans les organisations internationales sont un sujet important et sensible, que la plupart des États d'Europe centrale et orientale qui se sont rapprochés des instances de la francophonie s'expriment, à Bruxelles ou à Strasbourg, en anglais ou en allemand, non par provocation, mais de façon naturelle et peut-être aussi faute de diplomates capables de prendre la parole en français. Les multiples et coûteux programmes de formation en français des fonctionnaires et des experts de ces États n'y changeront sans doute pas grand-chose. À Bucarest, on a écarté la candidature du Soudan dont la réputation est un peu sulfureuse en ce moment. Le nombre des francophones y demeure en outre fort réduit, même si, un moment, un ambassadeur de France dynamique et zélé en avait fait compter jusqu'à 400 000 par ses services !

Deux cas demeurent à remarquer. Le premier est celui d'Israël où le nombre des francophones réels, souvent avec le français pour langue première, approche sans doute 10 % de la population totale, en particulier suite aux immigrations de juifs du Maghreb. L'opposition du Liban détourne pour le moment cet État de faire acte de candidature, vu la certitude du veto libanais.

Le second cas est celui de l'Algérie qui est probablement l'État où, hors OIF, se trouvent le plus grand nombre de francophones réels. Ces dernières années, le président Bouteflika a accompli un certain nombre de gestes, d'abord en prenant part en 2000 au sommet franco-africain de Yaoundé puis surtout en participant comme « invité spécial » au sommet de Beyrouth en 2002. Il a justifié, en la circonstance, sa présence en déclarant l'« arabité algérienne suffisamment affirmée » pour qu'il puisse faire cette démarche, soulignant au passage que l'« usage du français » permettait à la jeunesse de l'Algérie d'« élargir son horizon » et de « participer à la modernité ». Si l'on prend en compte que des universités algériennes font partie de l'Agence universitaire de la francophonie où l'administrateur des programmes est d'ailleurs un universitaire algérien, Abderrahmane Lellou, on peut penser qu'une évolution est engagée vers une adhésion de l'Algérie à l'OIF. Il est toutefois évident que le président Bouteflika est quelque peu pris, dans cette affaire, entre les exigences contradictoires de ses politiques intérieure et extérieure, ce qui le conduit parfois à souffler tout à tour le chaud et le froid.

L'action de l'OIF

Si, délaissant l'aspect politique des choses, nous examinons la place de la langue française dans les programmations de l'OIF, c'est-à-dire l'action même de l'OIF en faveur du français, nous pouvons constater que, comme on pouvait le craindre, le politique l'emporte de très loin, désormais, sur les programmes en faveur de la diffusion de la langue française.

Sur ce point, si la sagesse populaire souligne volontiers qu'un bien peut naître d'un mal, l'inverse est tout aussi vrai et peut-être même davantage. J'ai montré dans des livres récents [Chaudenson, 2006 a et b] comment les indépendances africaines ont ruiné des perspectives de diffusion du français dans les anciennes colonies qui reposaient, pour une bonne part, sur les travaux du français fondamental. Les nouveaux États ont naturellement voulu instaurer des systèmes strictement calqués, dans les moindres détails, sur le modèle français (y compris les Écoles normales supérieures et même le CNRS !). Ce choix était évidemment absurde car ces nouveaux États n'en avaient ni le besoin ni surtout les moyens.

La fin du communisme et la chute du mur de Berlin ont mis définitivement fin à la compétition qui s'était instaurée en Afrique entre les Républiques dites populaires et les régimes dictatoriaux qui étaient leur contrepoids politique. Nul n'avait plus besoin de dictatures et soudain sont apparus, dans toute leur lumière, les mérites éclatants des droits de l'homme et les vertus souveraines de la bonne gouvernance. À l'OIF, les budgets de l'éducation, dont relevait pour l'essentiel la diffusion de la langue française, ont fondu comme neige au soleil, tandis que ceux des affaires « politiques » ne cessaient de croître, qu'il s'agisse des droits de l'homme, du contrôle des élections, de la solution des conflits ou de la formation des jeunes experts francophones. Il n'est pas certain que toutes ces actions aient obtenu les effets escomptés ; il est en revanche certain que les moyens consacrés à la langue française, au niveau modeste et quotidien des réalités du terrain, s'en sont trouvés de plus en plus réduits.

Si l'on considère que, « pour améliorer et développer l'enseignement du français », l'OIF prévoit, dans son plan quadriennal 2006-2009, en moyenne 1,7 million d'euros, cela représente, sur la base de la population à scolariser en 2010, 1,7 centime d'euro par enfant. Si l'on préfère un calcul par État, en excluant les plus riches, cela représente, pour 35 États, 50 000 euros par système éducatif national. Un tel ajout à un budget national modifiera-t-il quoi que ce soit ? Ne doit-on pas envisager de changer radicalement de politique ?

La fin de l'apartheid a été aussi un événement, certes heureux pour l'Afrique, mais lourd de menaces pour la francophonie qui se donnait de moins en moins de moyens pour faire face à ce changement majeur. En effet, la République sud-africaine a pris une importance et une influence à la mesure de son poids éco-

nomique et politique, attirant dans son orbite toute l’Afrique centrale et même l’Afrique de l’Ouest. Si l’OIF se donne pour but de résoudre les conflits interafricains, dans les faits c’est plutôt la RSA qu’on voit sur la scène africaine dans cet emploi, en RDC naguère comme en Côte-d’Ivoire plus récemment.

Le plan de la stratégie de diffusion du français

Pour un équilibre rhétorique avec les deux parties qui ont précédé celle-ci, j’ai été tenté de l’intituler « le plan didactique ». J’ai choisi de ne pas le faire car, depuis longtemps, je plaide en faveur de la substitution du terme « éducation » à celui d’« école » et, surtout, en faveur de l’abandon de l’idée que l’école doit conserver le monopole de la diffusion du français, tâche qu’elle est de moins en moins en mesure d’accomplir.

Les considérations précédentes (démographiques et politiques) font clairement apparaître que la politique de diffusion de la langue française dans la francophonie et, en particulier, dans l’espace francophone du Sud, essentiellement africain, va tout droit dans le mur. J’ai trop ironisé sur les échéances successivement fixées à la généralisation de l’éducation de base à Jomtien (1990), puis à Dakar (2000), pour reprendre ici l’image parfaitement adéquate de l’âne, de la carotte et du bâton. Le bâton étant allongé à chaque forum selon une formule arithmétique des plus simples, on peut calculer la prochaine date qui sera fixée, même si l’on ne sait pas encore où se tiendra le prochain Forum de l’éducation.

Qu’on n’aille surtout pas me taxer ici d’« afro-pessimisme » ou me qualifier sottement de « déclinologue ». Je suis, bien au contraire, un optimiste résolu et ne cesse de répéter que l’Afrique est le continent de l’avenir. Je suis apparemment seul à le penser, avec toutefois, désormais, les Chinois, ce qui est un renfort considérable, au moins sur le plan numérique. Comment pourrait-il en être autrement puisque ce continent, encore inexploité et même, à certains égards, inexploité, sera bientôt le seul à conserver des richesses naturelles, quand on aura vidé des leurs tous les autres continents ?

L’aspect démographique est plus important encore pour le présent propos. Prenons un exemple hors francophonie : l’Ouganda. Les femmes ougandaises ont en moyenne 7 enfants (ce taux de fécondité est à peu près aussi celui du Niger). La population ougandaise, qui est de 27,7 millions d’habitants en 2006, sera de 56 millions en 2025 et de 130 millions en 2050. Le modeste Ouganda sera alors plus peuplé que le Japon et la Russie. Le Nigeria sera en 2050 le quatrième État du monde pour la population ; il a déjà plus de 130 millions d’habitants et, chaque année, y naissent 5,5 millions d’enfants (contre 4,7 millions pour toute l’Union européenne). La République démocratique du Congo se classera alors dans les

dix États les plus peuplés du monde. L'Afrique qui, actuellement, ne regroupe que le septième de la population mondiale, en constituera le quart en 2050 (*Courrier international*, n° 828, 20 septembre 2006 ; ces données sont celles du *Guardian* de Londres). De tous ces chiffres, je ne retiens qu'un aspect lié à l'éducation et à la diffusion de la langue française dans le demi-siècle qui vient, car c'est à cette échéance que les décideurs politiques devraient réfléchir et concevoir des stratégies.

L'école africaine, d'ores et déjà hors d'état de remplir sa fonction monopolistique de diffusion du français, le sera de plus en plus. Les solutions que des experts complaisants recommandent aux bailleurs de fonds, qui financent leurs propres travaux, ne sont que des expédients qui souvent, en outre, occultent l'aggravation des situations. La pédagogie des « grands groupes », la double ou même la triple vacation, le recrutement des maîtres à des niveaux académiques de plus en plus bas et pour des salaires de plus en plus réduits, l'école payante souvent présentée sous l'étiquette pudique de « partenariat » des parents, toutes ces prétendues solutions visent à cacher une réalité pourtant aveuglante : l'incapacité de l'école du Sud à remplir sa fonction éducative et, en particulier, à diffuser la langue française, non seulement au sein même de l'espace francophone, mais aussi, *a fortiori*, hors de cet espace où se manifestent des demandes en ce sens que l'on prétend satisfaire. N'oublions pas qu'il y a quelques années seulement, on a envisagé de satisfaire la demande de français du Nigeria en y envoyant des enseignants du Niger, l'un des derniers États du monde pour la scolarisation. On croit rêver !

Une des preuves majeures de ce refus obstiné d'ouvrir les yeux pour regarder la réalité du Sud tient à l'absence de réelles évaluations des résultats de l'école, en particulier pour ce qui touche le français qui demeure le médium principal, et même généralement unique, de l'enseignement primaire africain. Comment se fait-il que l'évaluation en entrée en CE2 et en CM2 qui se fait en France n'est pas opérée en Afrique, alors que les systèmes africains s'efforcent pour la plupart, et parfois jusqu'au ridicule, de calquer le système français ? Qu'on ne me parle pas ici des évaluations faites dans le cadre du PASEC de la CONFEMEN⁶ ; je les connais évidemment et probablement, sans forfanterie, mieux que personne. Leur but n'est nullement d'évaluer de façon sérieuse des compétences en français, mais de calculer l'incidence sur les résultats des élèves de divers facteurs extérieurs, comme le sexe de l'enseignant, son niveau de rémunération, le nombre d'élèves par classe ou le matériau de construction de l'école. La conclusion de ces études est, on le devine déjà, que tout cela n'a pas d'incidence notable et qu'on peut donc, sans inconvénient majeur, mettre de plus en plus en plus d'élèves dans les classes tout en formant et en payant de moins en moins les maîtres [Chaudenson, 2006, p. 162-168].

6. La Conférence des ministres de l'Éducation nationale, la CONFEMEN, soutient un Programme d'analyse des systèmes éducatifs, le PASEC.

Pour conclure : il n'y a pas de réelle politique de diffusion de la langue française

Pour conclure, je vais évoquer mon projet de diffusion universelle du français par l'audiovisuel et la télévision en particulier. Je suis sans trop d'illusions après tant d'années et surtout après que des esprits aussi illustres que Gaston Berger d'abord ou Pierre Bourdieu ensuite n'ont pas été entendus sur ce genre de propositions.

Je ne puis entrer dans le détail d'un projet dont j'ai déjà présenté dix fois les grandes lignes comme les modalités de réalisation. Je n'espère donc pas plus convaincre les lecteurs aujourd'hui que je n'ai convaincu, dans le passé, la plupart de ceux à qui je me suis adressé, quoique je n'aie jamais reçu, sur cette question, la moindre contradiction explicite.

La francophonie institutionnelle, en choisissant de devenir un mini-clone de l'ONU et un conglomérat informe de pays non alignés, sans grande volonté politique, a renoncé à mener une réelle politique de diffusion de la langue française en son sein. Elle a fait le choix d'une action à caractère politique dont le sommet de Bucarest a montré les limites avec, au centre des débats, la longue et vaine discussion sur la déploration des victimes de la guerre du Liban, qui a opposé l'Égypte et le Canada. On était là bien loin de l'éducation qui pourtant aurait dû être le thème majeur du sommet ! Le pire de tout est que, s'agissant de la langue française, on investit l'essentiel des modestes moyens que lui abandonne l'action politique dans une école dont tout démontre qu'elle est plus un tonneau des Danaïdes qu'une nouvelle frontière !

Bibliographie

- CHAUDENSON R., *Vers une révolution francophone ?*, L'Harmattan, Paris, 1989.
–, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, L'Harmattan, Paris, 2000.
–, *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, L'Harmattan, Paris, 2006a.
–, *Éducation et langues. Français, créoles, langues africaines*, L'Harmattan, Paris, 2006b.
–, *Courrier international*, n° 828, 20 septembre 2006b.
RECLUS O., *France, Algérie et colonies*, Paris, 1880.